

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL412

présenté par

M. Sansu, M. Bocquet, M. Charroux, M. Asensi, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,  
M. Chassaigne, M. Dolez et Mme Fraysse

-----

### ARTICLE 13

Supprimer l'alinéa 10.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 13 vise à créer un répertoire numérique des représentants d'intérêts auprès du  
Gouvernement.

La version initiale du projet de loi entend exempter "*les organisations syndicales de salariés et les  
organisations professionnelles d'employeurs en tant qu'acteurs du dialogue social*". Le présent  
amendement entend supprimer cette exemption afin de faire en sorte que la transparence soit la plus  
large possible.